

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 7\_2

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 7 FEVRIER 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 8 février 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD<sup>(1)</sup>, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET<sup>(2)</sup>, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

<sup>(1)</sup> Nathalie-TISSIER-MICHAUD arrivée pour la question 2.1

<sup>(2)</sup> Thierry ROLLET arrivé pour la question 2.1

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION  
CULTURELLE**

**ANIMATIONS CULTURELLES  
MUNICIPALES**

**AUTORISATION DONNEE AU  
MAIRE DE SIGNER LE  
CONTRAT RELATIF AU  
SPECTACLE JEUNE PUBLIC  
PROGRAMME AU  
1<sup>er</sup> SEMESTRE 2019**

*Absents avec excuses :*

Véronique MOUILLER, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Andrée RICCETTI, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absents sans excuses :*

Guy CONSTANT

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* André CHAUVET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Isabelle BERTHELOT
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Pierre BARNET
Alain ASTIER	Roland DEVIS
Christian SEON	Bernard JAYOL
Blandine LATHUILIERE	Pascale THORAL
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON
Nathalie TISSIER-MICHAUD (jusqu'à son arrivée pour la question 2.1)	Martine SCHMÜCK
Thierry ROLLET (jusqu'à son arrivée pour la question 2.1)	Gilles CONVERT

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**

**ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES  
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT  
RELATIF AU SPECTACLE JEUNE PUBLIC  
PROGRAMME AU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2019**

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

"Au cours du premier semestre 2019, la programmation culturelle municipale accueillera un spectacle proposé au public scolaire :

- Spectacle *ENLIVREZ-VOUS*, proposé par la *Compagnie du Contrevent*, programmé le 12 février 2019 à la salle du Grand Marais.  
La partie co-contractante est la *Compagnie du Contrevent*.  
Coût de cession prévisionnel : 1 650 € TTC."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le contrat à intervenir en vue de l'organisation de ce spectacle:

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,  
Riorges, le 18 février 2019  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN